



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 7298

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'appel lancé le 7 octobre 2012 par cinq professionnels du monde médical et pharmaceutique, qui demandent la création du répertoire officiel des médicaments, destiné aux patients et aux médecins. Selon eux, un tel répertoire permettrait d'améliorer la connaissance sur les risques et les bénéfices de certaines molécules, alors même qu'ils estiment que les Français consomment trop de médicaments inutiles et coûteux. L'enjeu est donc à la fois économique et sanitaire. Il lui demande donc ce qu'elle pense d'une telle proposition et si elle compte y donner une suite favorable.

Texte de la réponse

L'article 8 de la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 prévoit la création d'une base de données sur les produits de santé par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) en lien avec la haute autorité de santé (HAS) et l'union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), sous l'égide du ministère de la santé. Il s'agit d'une base de données administratives et scientifiques sur les traitements ainsi que sur le bon usage des produits de santé consultable et téléchargeable gratuitement sur le site internet du ministère de la santé. Il est prévu de mettre cette base de données en ligne sur le site du ministère de la santé courant 2013. Elle comprendra tout particulièrement le « répertoire des spécialités pharmaceutiques » de l'ANSM, qui regroupe les résumés des caractéristiques du produit, les notices et les principales informations scientifiques et administratives (substance active, type de procédure d'enregistrement, date d'autorisation de mise sur le marché...) des médicaments. Ces informations devraient être complétées par le service médical rendu, l'amélioration du service médical rendu, le prix, le taux de remboursement. Ainsi, ces informations, aujourd'hui dispersées, seront rendues disponibles sur un seul site public, gratuit et actualisé, qui pourra s'intégrer dans un site public plus large, offrant ainsi un service public d'information en santé.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7298

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5616

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1015